



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 120440

## Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de la politique agricole. Alors qu'en raison d'une diminution du nombre d'exploitations agricole une diminution des budgets consacrés à l'agriculture est envisagée, un avis du Conseil économique et social a mis en évidence les mutations profondes auxquelles sont confrontés les agriculteurs : exigences environnementales, évolutions des besoins techniques, impératifs de traçabilité alimentaire... Ces évolutions profondes nécessitent un soutien accru des pouvoirs public en faveur du monde agricole et un renforcement de l'action du ministère de l'agriculture dans ses missions essentielles dans une perspective de développement agricole durable. Il lui demande quelles orientations le Gouvernement entend donner à la politique agricole tant sur le plan national qu'au niveau européen pour accompagner l'adaptation indispensable de ce secteur aux exigences des consommateurs, aux impératifs de développement durable et garantir ainsi un revenu décent aux agriculteurs.

## Texte de la réponse

Conscient des perspectives qu'offrent la croissance de la démographie mondiale et les nouveaux enjeux, notamment environnementaux et sanitaires, auxquels l'agriculture est en mesure d'apporter des réponses, le Gouvernement a donné une nouvelle impulsion au monde agricole et agroalimentaire à travers la loi d'orientation agricole (n° 2006-11 du 5 janvier 2006). Des dispositions ont ainsi été prises pour conforter les entreprises agricoles (modernisation du statut de l'exploitation et sa transmission...), ainsi que le revenu des agriculteurs (développement des biocarburants, renforcement de l'organisation économique, meilleure maîtrise des risques et aléas), pour répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs (amélioration de la sécurité sanitaire des produits, promotion des produits de qualité) et pour valoriser tous les territoires. Le ministère de l'agriculture et de la pêche est au coeur de la réflexion sur l'avenir de la politique agricole. Il mobilise ses services et certaines instances comme le conseil de prospective européenne et internationale pour l'agriculture et l'alimentation, afin de préparer les prochains rendez-vous européens (bilan de santé de la Politique agricole commune en 2008 et révision du budget européen en 2009). Le Gouvernement a fixé des perspectives pour les prochaines années qui vont dans le sens d'une agriculture économiquement forte et écologiquement responsable.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120440

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 mars 2007, page 2546

**Réponse publiée le** : 1er mai 2007, page 4072